

Sans-abrisme et urgence sociale

Vers une politique concertée à Bruxelles ?

Depuis le XIX^e siècle, le secteur de l'aide aux sans-abri n'a cessé d'évoluer et de se spécialiser jusqu'à la création récente des dispositifs d'urgence sociale. Ceux-ci peinent à se mettre en place non seulement à cause des différentes visions de travail social, mais également de tensions qui concernent la problématique territoriale, la place des CPAS, l'accessibilité au logement, une différenciation selon un public « voulu » et l'articulation entre les acteurs associatifs et le monde politique. Ces diverses tensions sont à penser au sein d'un réseau d'acteurs multiforme pour cerner les implications pour la gouvernance urbaine en matière d'aide aux sans-abri.

MARTIN WAGENER

La politique du thermomètre est toujours d'actualité dans le secteur de l'aide aux sans-abri où la presse et certains politiques évaluent les difficultés à partir de considérations climatologiques. Les températures en dessous de zéro, la neige sont avancés pour plaider en faveur de l'ouverture de davantage de lits d'urgence. Si l'hébergement des personnes sans-abri en « asile » date du XIX^e siècle, depuis le secteur a connu maintes évolutions et n'a cessé de se spécialiser : accueil d'urgence et de crise, maison d'accueil, logement accompagné, centre de jour, travail de rue, etc.

En Belgique, les années 1990 ont été marquées dans les grandes villes par la création des dispositifs d'urgence sociale qui devraient « répondre de manière immédiate aux situations de détresse ; au-delà des appels et des situations individuelles, repérer les mécanismes ayant produit, par

échecs successifs, ces situations pour ne pas rentrer dans la chronicité de l'urgence, faire l'inventaire des équipements et services existants sur le territoire communal, non seulement pour faire face à l'urgence, mais encore pour proposer des solutions » (Francq, 2004). Les CPAS n'arrivaient en effet pas à mettre en place des structures adéquates pour rencontrer les besoins d'une population qui ne se retrouvait plus dans les structures d'aide habituelles en raison de la fermeture des dépôts de mendicité comme Wortel et Merksplas, des changements intervenus dans l'insertion des détenus ou encore dans le traitement des personnes souffrant de problèmes de santé mentale (De Backer, 2008).

En 1999, à Bruxelles, à la suite des difficultés des dix-neuf CPAS de se mettre d'accord sur une vision commune en matière de sans-abrisme et des discussions au sein

du Comité de concertation censé coordonner les différentes politiques entre les ministres compétents, les CPAS, les différentes fédérations représentant le secteur ainsi que les représentants des personnes sans-abri elles-mêmes, le Samusocial est mis en place. Des différences d'opinion entre les services associatifs et leurs représentants, entre les différents CPAS, ont ouvert en 2000 une période particulièrement tumultueuse (Francq, 2004).

En mai 2007, une note de politique générale en matière de sans-abrisme a été approuvée par le collège réuni de la Région de Bruxelles-Capitale¹. Elle prévoyait de créer le « service public d'urgence sociale » (SPUS). Cet « outil public » doit assumer plusieurs missions en dehors de l'hébergement : information, orientation, régulation des places, permanence téléphonique, équipe mobile.

Il aura fallu un peu plus de six ans de discussions pour parvenir à cet accord ; fin 2012 la création de ce service reste toujours bloquée. Les explications habituelles font état de divergences politiques entre les CPAS, mais le blocage est le fait d'une plus large gamme d'acteurs qui sont impliqués dans le contexte institutionnel complexe des politiques urbaines à Bruxelles.

Ce service public d'urgence sociale fait appel à une multiplicité d'organisations ou d'individus qui composent un « réseau d'acteurs contextualisés » (Lascoumes et Le Gales, 2007). Les interactions entre acteurs, leurs interdépendances et la manière dont ils construisent une politique publique où l'État met désormais l'accent sur l'autonomisation de secteurs et de réseaux, renouvèlent les formes de négociations, de contraintes et d'incitations (Hassenteufel, 2008). Notre analyse intè-

gre donc l'action politique « par le bas » en s'intéressant aux différents acteurs individuels ou collectifs en interaction qui influencent la mise en œuvre des politiques publiques, comme elle s'intéresse à l'action « par le haut » des représentants du monde politique, des institutions et du pouvoir étatique en général.

Pour comprendre ce jeu entre les différents acteurs, nous avons mené trente-trois entretiens approfondis avec des responsables d'associations, des représentants de cabinets ministériels, comme des fédérations du secteur.

L'incertaine création d'un service public d'urgence sociale

Le service public d'urgence sociale défini par la note politique de 2007 doit être créé par les CPAS bruxellois pour gérer l'accueil en urgence de personnes sans-abri, tout en les réorientant vers le service d'aide le plus adapté. Il est censé être le chaînon manquant entre la rue et les autres instances d'intégration (CPAS, maison d'accueil, soins de santé, etc.). Si la Commission communautaire commune (Cocom) intégrait ses services actuels de l'urgence sociale (Ariane et le Samusocial), le CPAS de Bruxelles-Ville devra intégrer l'asbl Casu et ses infrastructures. Le futur service fonctionnera dans la « continuité des activités actuelles de ces deux asbl pour assumer la responsabilité d'un service public ». Le SPUS devra être disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et disposer d'un numéro vert et d'équipes mobiles. Le nombre de places est fixé à 143 (110 + 33 Samusocial et Ariane). Trois types d'accueil sont prévus : l'hébergement de crise de courte durée, l'accueil de nuit accompagné et l'accueil de nuit non accompagné pendant l'hiver pour des raisons humanitaires. La note retient par ailleurs que

¹ Collège réuni de la Commission communautaire commune – Note de politique générale en matière de politique d'aide aux sans-abri, juin 2007.

les CPAS devront s'impliquer de « manière optimale » et que le service sera amené à signer des conventions avec les structures de travail de rue, les maisons d'accueil, la police, les services de garde des hôpitaux, le SMES-B², etc.

Un premier protocole d'accord³ a été approuvé par le collège réuni et par la Cocof en 2003, mais pas par le collège de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), ni par le gouvernement flamand en raison de la possibilité pour le SPUS de réquisitionner des places dans les maisons d'accueil. Les acteurs associatifs, et surtout les maisons d'accueil, refusaient d'accorder à un autre organisme la possibilité de gérer des places dans leurs maisons. Plus largement, les visions sur la place que les services présents sur le terrain pourraient prendre (Samusocial, Ariane et Pierre d'Angle) oscillent entre des visions d'un secteur associatif multiforme et un service public qui gère seul la compétence sur un territoire défini. Ce qui nous amène au premier axe d'analyse.

Une problématique territoriale

Il concerne l'inscription dans un territoire limité à Bruxelles-Capitale. Plusieurs acteurs associatifs se demandent comment le lien avec la commune d'origine de la personne sera maintenu. Mais le fait de regrouper la plupart des services destinés aux sans-abri a d'autres conséquences. Premièrement, cela risque de concentrer la pauvreté dans des endroits spécifiques et, deuxièmement, cela peut déraciner les personnes. Le quartier est vu comme la base territoriale de l'aide des CPAS, pour que les interactions dans une vie locale censée

être créatrice de liens sociaux ne soient pas perturbées. Une critique de cette position souligne que cela concerne juste l'hébergement d'urgence pour la nuit et que cela ne devrait pas signifier le déracinement. Cette critique voit l'urgence sociale comme temporaire et trouve que l'échelle de la Région permet de mieux articuler (et de solidariser) l'action des différents CPAS. La question de la territorialité de l'action peut donc être revue de manière critique si on considère que les « habitants de rue » sont par définition⁴ des personnes « hors territoire » (De Backer, 2008).

La question territoriale renvoie aussi aux flux de populations. À l'échelle de la Belgique, à cause de l'attrait des grandes villes⁵ et du manque d'accueil dans les régions rurales ou dans les petites villes, ce centre pourra être un interlocuteur avec d'autres instances politiques pour mieux articuler l'accueil de sans-abri sur une base régionale, provinciale ou métropolitaine. Par exemple, le Front commun des SDF plaide pour l'établissement de plans provinciaux pour articuler l'hébergement hivernal entre provinces (à Bruxelles, ce sera le territoire du Brabant flamand et wallon) afin de soutenir les grandes villes et de favoriser la solidarité entre territoires.

La place des CPAS

La question de la territorialité débouche directement sur celle de la place des CPAS des dix-neuf communes. La mutualisation des forces de chaque CPAS au sein d'un SPUS peut avoir des avantages en termes d'échelle. La plupart des acteurs de terrain craignent que cet outil conforte les CPAS à ne plus investir dans les actions locales

2 Santé mentale et exclusion sociale-Belgique; un service qui promeut un savoir et des actions croisées entre le secteur de l'aide aux sans-abri et celui de la santé mentale.

3 Collège, 2007 et www.weblex.irisnet.be/data/Arc/cc/Biq/2004-05/00007/F/images.pdf 16-03-2005 BIQ (2004-2005) N° 74.

4 Cette position peut être aussi critiquée à la lumière d'études plutôt ethnographiques qui trouvent que les sans-abri ont des ancrages différents avec des lieux, par exemple, les gares.

5 Bruxelles assure la moitié des places (1 000 des 2 000) de Bruxelles-Wallonie.

d'aide aux sans-abri puisqu'ils cofinanceraient déjà un service. Ce point est caduc pour d'autres personnes, notamment du secteur associatif pour qui leur implication ne pourrait être moindre qu'elle ne l'est actuellement. De plus, les habitants de la rue éprouvent des difficultés à accéder aux services des CPAS, ce qui nécessite de les remettre face à leurs responsabilités: « L'article 28 de la loi organique des CPAS stipule que le président d'un CPAS doit accorder l'aide urgente requise (tant matérielle que financière). » Un SPUS doit permettre à chaque personne qui a besoin d'aide d'avoir automatiquement accès à l'aide adéquate d'un CPAS en ouvrant le droit à l'aide sociale générale.

Entre l'urgence et le logement

Une des grandes questions que soulève la création d'un SPUS est la manière dont on conçoit ce service par rapport à l'accès au logement. Est-ce que l'urgence sociale est censée donner un « lit pour la nuit » (à l'image du « Samusocial agrandi ») — ou est-ce que cet acteur public pourra faire valoir à l'échelle de Bruxelles-Capitale le droit au logement ?

La totalité des acteurs du secteur défend l'idée qu'un SPUS devra au minimum mettre en place un numéro de téléphone ou une porte d'accès qui permettrait de retrouver immédiatement un endroit adéquat pour dormir. Un travail d'orientation psychosociale assurera alors le lien avec les services d'accueil spécialisé. Cette vision va souvent de pair avec une (auto-) critique raisonnée de l'urgence, comme le dit Julien Damon: même si un service « parvenait ponctuellement à héberger tous les demandeurs, la demande ne serait que remise au lendemain, épousant l'inflexible révolution des jours, des nuits et des saisons » (Aumercier, 2004/1). Ce qui

renvoie les personnes vers une « course à la survie institutionnelle » (Bruneteaux, 2007/1).

Du côté des partenaires néerlandophones, le crédo est clair: « Niet nog meer bed, bad, brood⁶. » Même si l'importance de cette forme d'accueil est reconnue, l'argument mis en avant est qu'il faut tirer le secteur « vers le haut » et proposer diverses formules pour que les personnes puissent trouver un ancrage à long terme dans un logement et dans un milieu social.

Un SPUS doit alors viser à ouvrir l'accès au logement social, de transit ou accompagné tout en défendant la construction ou la rénovation de logements accessibles. Certains acteurs associatifs plus militants plaident en faveur d'une réquisition des bâtiments publics ou des logements inoccupés. Toutes les positions évoquées soutiennent qu'un tel service devra intégrer le droit au logement. Sa composante publique permettrait d'avoir un certain pouvoir de décision pour faire avancer les dossiers politiques qui touchent à l'accès au logement au sens large.

Quelle porte d'entrée ou la question du public accueilli ?

La note en matière de politique générale précise que le centre sera accessible vingt-quatre heures sur vingt-quatre grâce à un numéro vert. Plus loin, il est précisé que: « L'asbl Pierre d'Angle s'est constituée comme un service minimum qui soit le plus proche des conditions de vie habituelles des sans-abri qui refusent toute

⁶ « Pas encore plus de lit, de bain, de pain » Ce service, créé par plusieurs partenaires à Roeselaere, propose un accueil à bas seuil d'accès pour des personnes avec des problématiques d'assuétudes ou psychiatriques. La formule peut être résumée ainsi: il faut un endroit où elles peuvent se poser pour un certain temps sans obligation directe de suivi psychosocial ou de résultat direct pour leur laisser du temps et du repos. Le rôle des travailleurs sociaux est d'être là quand une demande émerge (Hermans, De Coster, Van Audenhove, 2007).

aide sociale, sans poser de conditions particulières. Cette population la plus marginalisée risque de ne pas fréquenter le service public d'urgence sociale. » Pierre d'Angle gardera donc ses 48 places disponibles, et il faut « veiller à ce qu'une articulation entre l'asile de nuit et le Service public d'urgence sociale soit facilitée ». La presque totalité des acteurs de terrain — à part le Samusocial — partage la crainte qu'une partie des sans-abri ne trouve plus accès à l'urgence sociale.

Les statistiques du Samusocial de répartition selon le temps d'errance montrent que les « cas chroniques » (plus de six mois jusqu'à dix ans et plus) représentent 10 % du public⁷. Le Samusocial prend position face à ces chiffres en soutenant qu'« à cet égard, le centre favorise les "nouveaux" SDF plutôt que les usagers chroniques, en vue notamment d'une remise en ordre socioadministrative ». Ces chiffres montrent que l'approche proactive du Samusocial à travers la Maraude et la mise à disposition des lits d'urgence ne peuvent pas être la solution pour tous les sans-abri. En cas d'afflux de personnes vers Bruxelles, le nombre de refus augmente significativement à Pierre d'Angle. Le cadre d'accueil en dortoir n'est certes pas le mieux adapté (surtout pour les femmes).

Le dénombrement de 2010 de la Strada présente un sondage par questionnaire des personnes qui fréquentent les centres de jour bruxellois. Un tableau montre la répartition des différents lieux fréquentés durant la nuit : 10 % des personnes vivent dans leur propre logement, 18 % ont trouvé une place auprès de la famille ou des copains, 10 % s'abritent dans des squats,

un tiers des personnes a trouvé accès aux services d'hébergement pour sans-abri et un autre tiers des personnes a dormi dans l'espace public. Il y a presque autant de personnes qui sont restées dans l'espace public qu'il n'y en a qui ont trouvé accès à l'hébergement d'urgence pour une nuit. Soyons clairs, cela ne renvoie pas au bon ou au mauvais fonctionnement des services ou de leurs équipes, mais à la structuration du secteur de l'aide aux sans-abri et des politiques en la matière.

En bref, la position la plus partagée se résume ainsi : un numéro vert permet d'avoir un seul point de contact pour les sans-abri, mais aussi pour la totalité de ceux qui veulent aider une personne à trouver une solution (particuliers, police, hôpitaux, services sociaux, etc.) En ce qui concerne l'ensemble des acteurs de terrain, il a été pointé qu'il faudrait différentes portes d'accès (et surtout de sortie) pour ne pas arriver à ce qu'une partie du public soit d'office exclue par un système d'accès à l'hébergement d'urgence.

Autre question soulevée : y a-t-il une obligation de suivi, visant la réintégration et laissera-t-on le temps nécessaire aux personnes en proposant des aides quand elles le souhaitent ou l'acceptent ? La construction de liens de confiance prend du temps dans une relation d'aide. Quelle sera alors la place de l'accompagnement et que faire avec un public « difficile » ? En ce moment, les personnes exclues d'un service pour, par exemple, avoir bu de l'alcool peuvent toujours tenter de trouver accès à une autre porte.

La question des sans-papiers devient aussi aigüe, puisqu'ils risquent de n'avoir que très partiellement accès au service public⁸, à part au dispositif humanitaire durant l'hiver. Plusieurs acteurs se demandent

7 Notons encore qu'à partir des chiffres du dénombrement de 2008 et de 2010, plusieurs acteurs dans le secteur estiment le nombre de personnes « clochardisées » ou « chroniques » à environ un septième de toutes les personnes qui fréquentent les services d'aide aux sans-abri (maisons d'accueil et urgence sociale). Les profils des personnes sont donc en majorité plus hétérogènes et invitent à des approches de travail social plus diversifiées.

8 Actuellement les « sans-papiers » ne peuvent rester que quelques jours après leur premier accueil au Samusocial.

alors si les décideurs politiques gardent une possibilité d'accueil pour les personnes qui ont un « statut officiel précaire ».

La « porte unique » est donc refusée par la majorité des acteurs puisqu'elle semble comporter le risque d'exclusion de plusieurs groupes.

Monde associatif et monde politique

Cet axe d'analyse pose la question de la place du secteur associatif par rapport à la mise en place d'un dispositif public d'urgence sociale. Plusieurs répondants se sont demandé comment ce nouveau service trouverait sa place par rapport aux organisations associatives existantes. Dans un secteur où les décisions en matière de sans-abrisme sont parfois très marquées par les logiques venant d'un monde politique soumis aussi à d'autres contraintes (manque de budgets, logiques de parti, périodes électorales, effets médiatiques, dossiers couplés, etc.). La crainte serait alors que le service puisse être tiraillé entre différents responsables politiques qui pourraient bénéficier d'une certaine visibilité médiatique pour améliorer leur image. Face à ce « jeu médiatique et politique », quelques associations ont décidé de se retirer de la sphère publique pour pouvoir « continuer leur travail » d'aide. D'autres ont cependant choisi de participer au débat public et de « militer » davantage dans les médias.

Cet argument est critiqué à son tour ; en effet, le fait de mettre des partenaires d'horizons et de logiques de partis différents autour d'une même table pourrait faciliter la « dépolitisation » par l'intermédiaire d'un renforcement du moment politique. C'est dire que des représentants des milieux politiques (et associatifs) divers, qui sont en quelque sorte un miroir des différentes opinions et visions de la

société, peuvent trouver des accords à travers des discussions sur les meilleures approches pour aider les sans-abri. Le pouvoir unique d'un acteur serait contourné par la présence de plusieurs acteurs autour de la même table. C'est le modèle qui régit les relations de travail en Belgique depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale (Pichon, Francq, Firdion, Marpsat, Roy, Soulet, 2008).

Une bonne partie des acteurs et les cabinets ont cité les relais sociaux dans les villes wallonnes ou le *lokaal sociaal beleid* dans les villes flamandes comme exemples pour intégrer les acteurs publics et associatifs dans un même réseau d'aide. Selon les représentants du secteur, un modèle comparable à ces relais sociaux pourrait être une bonne base pour penser les relations entre acteurs associatifs et politiques. Quelques-uns des représentants ont aussi relativisé cette opposition entre le monde politique et le monde associatif. Les deux anciens membres des cabinets que nous avons interviewés ont été, pendant de nombreuses années, actifs dans le secteur associatif. À l'inverse, nous voyons que les associations qui dépendent à plus de 95 % des subventions publiques doivent se conformer aux règles, normes et attributions de subventions pour pouvoir fonctionner. Ils sont donc institutionnellement proches des logiques du secteur public. Selon Julien Damon (2002), nous pouvons parler de la bureaucratisation du social, de la recherche de solutions par les acteurs politiques auprès des initiatives associatives et du rapprochement de ces deux logiques.

La crainte qui en résulte pour les acteurs associatifs est que le secteur perde un certain militantisme dû à la proximité du monde politique, mais nous avons plutôt pu constater que les militants arrivent à occuper une place dans les débats publics sans nécessairement rompre avec leurs positions.

Le bon fonctionnement du service public d'urgence sociale dépendra aussi de la manière dont il se comporte face au secteur associatif. La phase « tumultueuse » qui a suivi la première création unilatérale du Samusocial en 1999 a montré que les « coups politiques » (Francq, 2004) ne faisaient qu'augmenter la méfiance à l'égard d'un nouveau service. Il sera donc plutôt question de respect des institutions, de la pluralité des services, de laisser une certaine autonomie et spécificité au secteur associatif pour nouer des accords de coopération basée sur un ajustement et une mutualisation des différentes approches de travail qui doivent se combiner : « Réaliser ce centre nécessite en effet que chacun des acteurs comprenne et accepte qu'il ne dispose pas à lui seul de la solution aux problèmes des SDF. Les problèmes sont multiples et les solutions aussi. Il faut donc dépasser les clivages habituels, qu'ils soient politiques (secteur public et secteur privé), philosophiques (structures laïques et confessionnelles) ou linguistiques et institutionnels (Cocof, CCC, VGC, VG) » (Horenbeek, 2005). Le pire scénario qui pourrait arriver serait d'ériger ce service sans concertation entre les partenaires politiques, associatifs et les représentants des sans-abri. Le risque est d'amener à une nouvelle coupure entre le monde associatif et le monde politique. Ce qui ne servirait à personne et laisserait le secteur dans l'incapacité d'agir.

Une mise en perspective

La volonté de créer un service public d'urgence sociale existe depuis plus de dix ans. Ce constat renvoie à l'incapacité des différents CPAS bruxellois de se mettre d'accord en matière de sans-abri⁹. Les

⁹ En matière de toxicomanie cela fonctionne mieux, comme le montre l'asbl Transit dont le conseil d'administration est composé de directeurs d'une majorité des CPAS bruxellois.

avancées sous la forme de coups politiques pour brusquer les accords n'ont pas aidé à faire avancer la situation, mais plutôt à amener les acteurs à se figer « dans leur camp » et à bloquer ainsi tout le processus. À côté de cela, les discussions ont continué entre 2001 et 2012 au sein du Comité de concertation. Peut-être le contexte bruxellois représente-t-il à ce point une « mosaïque » où il faut beaucoup de temps aux acteurs pour se concerter et pour trouver des accords vivables (Francq, 2003) ? Cela peut ressembler au « jeu de pingpong » dont parle Julien Damon (2002) pour caractériser les problèmes de partenariat entre acteurs qui, sans instance centrale, se renvoient mutuellement la responsabilité et les problèmes.

Le réseau d'acteurs (Roy, 2007) est un concept qui permet par la diversité de ses moyens, institutions, approches ou idéologies de rencontrer une diversité de besoins en matière de prise en charge. Le secteur trouve une certaine « autogestion » à travers les rencontres et l'interconnaissance entre acteurs politiques et associatifs. Ce modèle permet de faire passer l'information, de rencontrer de nouveaux besoins, d'intégrer différentes composantes de travail social. C'est la notion de réseau qui est mise en avant pour permettre de trouver une certaine coordination et cohérence entre différentes approches, modes d'intervention ou orientations idéologiques et politiques. Une question centrale est la place importante de l'État dans ce réseau.

L'urgence sociale s'inscrit dans un secteur de l'aide aux sans-abri multiforme : le logement accompagné, de transit ou solidaire permet de rester dans un logement à long terme en bénéficiant d'une aide adéquate. Le travail de rue, comme les soins en rue, permet de garder un contact avec les personnes qui ne trouvent plus accès aux structures habituelles et de favoriser une démarche à long terme. Les centres de

jour offrent tous de multiples services de base (douches, repas, hygiène, soins, lieu convivial...) avec un bas seuil d'accès, et ils sont en contact avec une large gamme de « types » de sans-abri, allant des habitants de la rue aux personnes dans un logement précaire. Ces structures offrent un accueil convivial, une aide psychosociale adéquate et parfois des activités socio-culturelles plus larges. Tous ces acteurs tentent d'offrir des réponses spécifiques à certains publics (femmes, familles, personnes souffrant de troubles psychiatriques, personnes accompagnées d'animaux domestiques, etc.).

Ces approches, certes positives, n'empêchent pas que nombre de personnes dorment toujours à la belle étoile. La question « où sont passés les clochards ? » (De Backer, 2008) et la diversification du profil « sans-abri » sont interpellantes.

L'urgence sociale, malgré toute l'importance qu'elle a, ne peut pas être *la* solution. Le secteur de l'aide aux sans-abri a toujours tenté de cibler les plus exclus. Ce débat doit être mis en lien avec le concept de politique générale et de politique spécifique à Bruxelles et le conflit entre la demande immédiate (ou en urgence) et le travail d'insertion qui se situe à long terme. Cette volonté de rencontrer des groupes spécifiques comporte le risque de ne plus investir dans l'optique de services d'intérêt général accessibles à tout le monde (logement, alimentation, hygiène, santé, éducation, etc.). Selon Julien Damon, nous devons vivre avec ce paradoxe (ou cette tension) d'un secteur qui a dû se spécialiser pour rencontrer un public qui était exclu des services généraux.

En général, les « solutions » mises en avant par le secteur consistent à mettre l'accent sur les mécanismes de sortie qui permettent de trouver une solution à la situation de sans-abri (logement, travail, aide psy-

Bibliographie

Aumercier S. (2004/1), « Le Samu social. De l'urgence à l'inclusion globale », *Revue du MAUSS*, La Découverte, n° 23.

Blondiaux L. (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, éd. du Seuil et La République des Idées.

Bruneteaux P. (2007/1), « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue française de science politique*, vol. 57.

Damon J. (2002), *La question SDF. Critique d'une action publique*, PUF.

De Backer B. (2008), *Les cent portes de l'accueil. Héberger des adultes et des familles sans-abri*, Couleur Livres.

Francq B. (2003), *La ville incertaine. Politique urbaine et sujet personnel*, Bruylant-Academia, coll. « Sciences et enjeux ».

Francq B. (2004/1-2), « Sans-abrisme et urgence sociale à Bruxelles : l'échec d'une expérience », *Espaces et sociétés*.

Genestier Ph.,
« Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien. Cadre cognitif et catégorie d'action politique », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 82.

Hassenteufel P. (2008), *Sociologie politique, L'action publique*, coll. « U », Armand Collin.

Hermans K.,
De Coster I.,
Van Audenhove C. (2007), *Bed Bad Brood. Laaagdrempelige opvang van thuislozen*, Garant Antwerpen-Appeldoorn.

Horenbeek B. (2005), « Plan froid bruxellois et lutte contre l'exclusion sociale », *Etopia*, décembre.

Lascoumes P., Le Gales P. (2007), *Sociologie de l'action publique*, coll. « 128 », Armand Collin.

Pichon P. [dir.],
Francq B., Firdion J.-M., Marpsat M., Roy S., Soulet M.-H. (2008), *SDF, sans-abri, itinérant. Oser la comparaison*, coll. « Globalisation, espace et modernité », Presses universitaires de Louvain.

chosociale adéquate, etc.) et les mécanismes qui permettent aux plus défavorisés de trouver un logement adéquat (contrôle des loyers, allocations loyers, agences immobilières sociales, logements de transit, habitat accompagné...). Une articulation des actions avec les secteurs proches (santé mentale, aide aux usagers de drogues, aide aux justiciables, demandeurs d'asile, etc.) est primordiale dans ce domaine.

Plus largement encore, il est question d'articulation et de transversalité entre les différentes politiques, où l'État est garant de justice sociale, pour tenter de trouver des moyens d'action structurels pour changer le sort des groupes défavorisés. Les liens avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, du marché du travail, d'une politique en matière de logement et d'urbanisme, d'une politique d'éducation et de santé, d'une politique en matière d'accès au territoire, etc. ont été mis en avant pour que le secteur devienne (ou reste) celui de l'accueil pour tous ceux qui ne trouvent pas de place ailleurs.

C'est dans ce contexte que nous parlons de gouvernance urbaine à travers des réseaux d'acteurs contextualisés. Il s'agit de retrouver (et pas de diluer) une légitimité démocratique de la décision collective (Blondiaux, 2008) par l'articulation entre différents partenaires (politiques, associatifs ou sans-abri) qui permette de mieux construire une action cohérente, solidaire, de qualité et durable. Mais pour cela, il faut que tous les acteurs présents acceptent qu'ils ne possèdent pas à eux seuls la clé du succès. Dans le contexte bruxellois, cette articulation devrait permettre de sortir du blocage tant critiqué ces dernières dix années. ■